



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 15 mai 2023 à 9 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, William Scott et Eric Fafard

ABSENTS : Monsieur le maire David Lépine et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Gilbert Boileau. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant Gilbert Boileau déclare la séance ouverte. Il est 9 heures.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-112 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Désignation de la personne autorisée à agir pour la municipalité d'Ogden pour le Programme Pour une pêche accessible – Installations et équipements 2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. DÉSIGNATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR POUR LA MUNICIPALITÉ D'OGDEN POUR LE PROGRAMME POUR UNE PÊCHE ACCESSIBLE – INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden désire faire une demande d'aide financière au Programme Pour une pêche accessible – Installations et équipements 2023-2024 afin de financer l'acquisition d'un nouveau quai qui améliorera l'accès aux sites de pêche et les services offerts aux usagers;

2023-05-113 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden désigne l'agente de développement / chargée de projets Caroline Fortier comme la personne autorisée à agir au nom de la Municipalité d'Ogden pour la demande d'aide financière au Programme Pour une pêche accessible – Installations et équipements 2023-2024 et lui autorise à signer la demande à cet égard.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-114 Le conseiller monsieur Eric Fafard propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 9 heures 1 minute.

Gilbert Boileau
Maire suppléant

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Gilbert Boileau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.